

POLITIQUE CULTURELLE ET PATRIMONIALE

Énoncé de politique



19 juillet 2016

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE	3
2. ENJEUX	4
3. VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS	5
4. ORIENTATIONS ET AXES D'INTERVENTION.....	6
5. AXES D'INTERVENTION	7
6. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	9
ANNEXE: LEXIQUE	10

1. PRÉAMBULE

La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville se dotait d'un plan de développement culturel en 2009, dont l'ensemble des mesures ont été mises en œuvre. Pour répondre aux besoins de ses citoyens et aux changements survenus dans le domaine de la culture et du patrimoine, la Ville souhaitait mettre à jour sa stratégie d'intervention en matière de culture et de patrimoine. Dans ce contexte, la Ville a mandaté la firme Lemay stratégies en janvier 2016 pour l'accompagner dans cet exercice. Les objectifs de la démarche étaient de réaliser un diagnostic sur l'état de la situation, de définir les orientations de la Ville en matière de culture et de patrimoine et de produire un plan de développement sur cinq ans, qui répondrait aux besoins et attentes des montarillois de tous âges ainsi qu'aux organismes du milieu.

Aidé du Comité culturel *ad hoc*, la Ville a tracé un portrait de la culture à Saint-Bruno et a procédé à une analyse de l'offre culturelle. Cette analyse a conduit le comité à poser un diagnostic stratégique où ont été identifiés les principaux enjeux entourant la culture et le patrimoine dans la Ville. Par la suite, la Ville a procédé en mai 2016 à une consultation publique, réunissant de nombreux citoyens et intervenants culturels locaux. La consultation visait à recueillir le point de vue, les commentaires et suggestions des citoyens et organismes sur les enjeux du développement culturel et patrimonial de Saint-Bruno-de-Montarville. Suite à la consultation publique, le Comité a élaboré une vision stratégique du développement culturel montarillois et un énoncé de politique culturelle et patrimoniale. La vision et l'énoncé ont été traduits en mesures concrètes, sous forme de plan de développement.

Suite à l'adoption par le conseil de la politique culturelle et patrimoniale et du plan de développement qui l'accompagne, la Ville négociera une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications afin de permettre la réalisation en partenariat des mesures prioritaires.

2. ENJEUX

En considérant les constats posés lors de la réalisation du diagnostic, voici les principaux enjeux et défis à relever qui doivent être pris en compte par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville dans l'élaboration de la politique culturelle et patrimoniale:

1. Le renforcement du **positionnement** culturel et patrimonial de Saint-Bruno-de-Montarville comme un des facteurs d'attractivité et de rétention des résidents, des visiteurs et des commerces.
2. Le repositionnement des **infrastructures culturelles** en fonction des besoins.
3. L'innovation, la créativité et le dynamisme dans l'**offre culturelle** montarilloise.

3. VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS

Une vision

En se projetant dans l'avenir, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et les partenaires souhaitent réussir, avec ses partenaires et ses citoyens, à :

Faire de Saint-Bruno-de-Montarville un lieu où la culture et le patrimoine renforcent le sentiment d'appartenance et contribuent à la qualité de vie de l'ensemble de ses résident(e)s.

Quatre principes directeurs

À la base de ses actions en matière de culture et de patrimoine, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville fait siens les principes suivants :

1. La culture et le patrimoine constituent des facteurs d'**épanouissement des individus et d'enrichissement de la communauté**;
2. La programmation culturelle municipale est élaborée en fonction d'assurer une **accessibilité** optimale;
3. La culture est un vecteur d'**expression créatrice, d'inclusion, d'interaction sociale** et de **partage** entre les membres de la collectivité;
4. Les liens de **partenariat** entre la Ville, les artistes et les organisations des milieux culturels, institutionnels, d'affaires et communautaires sont essentiels à la vitalité culturelle.

4. ORIENTATIONS ET AXES D'INTERVENTION

Quatre orientations de développement culturel et patrimonial

1. FAIRE DU CENTRE-VILLE LE PRINCIPAL LIEU DE CONVERGENCE DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES

Les centres villes et les noyaux villageois sont le cœur de l'activité économique, culturelle et touristique des municipalités grâce à la concentration d'infrastructures et de ressources qui s'y trouvent. Cette orientation vise à stimuler la vitalité de Saint-Bruno-de-Montarville en regroupant les infrastructures culturelles au centre-ville.

2. BONIFIER LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS

Une programmation culturelle qui mise sur les forces que représentent la communauté artistique locale et les ressources patrimoniales, qui est accessible à tous et qui sait se renouveler et attiser la curiosité en offrant des activités novatrices: voilà ce que la Ville souhaite offrir à ses citoyens.

3. ACCROÎTRE LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Si Saint-Bruno-de-Montarville se distingue par la qualité de vie qu'on y trouve, c'est en grande partie grâce aux divers types de patrimoine qui composent tant les milieux bâtis que les paysages naturels et culturels qui caractérisent la ville et qui contribuent à forger le sentiment d'appartenance des citoyens. Il est primordial de préserver ces joyaux et de mieux les faire connaître à la population.

4. RENFORCER LA DIFFUSION ET LA CONCERTATION

La diffusion de l'information est un maillon essentiel afin de rejoindre les citoyens pour qu'ils puissent profiter pleinement des activités culturelles qui leur sont proposées. De même, la concertation entre les intervenants culturels locaux permet de maximiser les ressources et le potentiel d'activités à offrir. À cet égard, le renforcement de la diffusion et la concertation s'avère une orientation essentielle.

5. AXES D'INTERVENTION

ORIENTATION 1: **Faire du centre-ville le principal lieu de convergence des infrastructures culturelles**

Axes d'intervention:

- 1.1. S'assurer que la **bibliothèque** réponde aux nouvelles tendances
- 1.2. Intégrer les **infrastructures culturelles dans un même ensemble bâti**¹
- 1.3. Maintenir à niveau les **équipements culturels actuels**
- 1.4. Maintenir un **centre d'exposition** régional d'envergure (actuellement localisé au Vieux Presbytère)
- 1.5. Améliorer les **lieux de diffusion extérieurs**

ORIENTATION 2: **Bonifier la programmation des activités**

Axes d'intervention:

- 2.1. Repenser la **programmation** des différents secteurs de pratique culturelle² en insistant sur l'**innovation** et la **créativité**
- 2.2. Favoriser les activités de **médiation culturelle** afin d'aller à la rencontre du public
- 2.3. Proposer une programmation rejoignant **tous les segments de clientèle**

ORIENTATION 3: **Accroître la protection et la mise en valeur du patrimoine**

Axes d'intervention:

- 3.1. Développer la **connaissance et les outils de gestion** du patrimoine montarvillois
- 3.2. Accentuer les efforts de conservation et de mise en valeur du **patrimoine matériel et immatériel**
- 3.3. Assurer la conservation et la mise en valeur des **archives municipales et historiques**
- 3.4. Mettre en valeur le **patrimoine naturel et paysager** de Saint-Bruno-de-Montarville

¹ Par exemple: nouvelle bibliothèque, salle de spectacle, salle d'exposition, locaux pour organismes, centre d'archives, lieu de diffusion extérieur.

² Les secteurs de pratique concernés sont: bibliothèque/littérature, arts de la scène et arts visuels/métiers d'art.

ORIENTATION 4: Renforcer la diffusion et la concertation

Axes d'intervention:

- 4.1. Dynamiser et diversifier les **moyens de communication**
- 4.2. Accentuer les **partenariats et la concertation**
- 4.3. Valoriser les **organismes, artistes et artisans** du milieu

6. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

Les intentions exprimées dans cette politique requièrent la mise en place de conditions nécessaires à leur concrétisation, dont:

- l'élaboration d'un **plan d'action** établissant la priorisation des actions à entreprendre et désignant le responsable de chaque action et ses partenaires;
- la création d'un **événement significatif de lancement** de la politique mettant en relation les organismes et la population;
- la reconduction du mandat du **comité arts et culture** afin qu'il puisse assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique et du plan d'action;
- la désignation d'une **personne responsable** de la coordination de cette mise en œuvre au sein de l'appareil municipal;
- la conclusion d'une **entente de développement culturel** avec le ministère de la Culture et des Communications;
- l'**engagement de la Ville** envers la mise en œuvre de la politique et du plan d'action.

ANNEXE: LEXIQUE

Pour des fins de compréhension commune, la présente politique culturelle s'appuie sur les définitions suivantes:

Arts de la scène: Regroupent les secteurs du théâtre, de la musique, de la danse et des variétés.

Arts visuels: Pratiques de recherche et de création en peinture, sculpture, estampe, dessin, illustration, arts textiles, photographie, installation, bande dessinée, performance, vidéo d'art et toute autre forme d'expression de même nature.

Culture: Bien que la culture puisse être considérée de façon beaucoup plus large et interprétée de diverses manières, pour les fins de la présente politique, elle se définit comme l'ensemble des manifestations entourant l'expression créatrice et l'appréciation des arts, des lettres, du design, de l'histoire et du patrimoine. La culture inclut aussi le savoir, le savoir-faire et les traditions propres à une communauté. Elle participe au développement durable des collectivités et des milieux de vie, au même titre que les dimensions sociales, économiques et environnementales.

Littérature: Création ou traduction d'œuvres littéraires comme un roman, un conte, une nouvelle, une œuvre dramatique, un essai, de la poésie ou toute autre œuvre écrite de même nature.

Loisir culturel: Toute forme de loisir suscitant la participation, la créativité ou la diffusion, dans les domaines des arts, de l'histoire et du patrimoine, des lettres, des sciences et de la technologie, des productions ou des œuvres qui en découlent.

Médiation culturelle: Ensemble d'actions et de moyens visant à créer des situations d'échange et de rencontre entre les citoyens et les artistes et artisans.

Métiers d'art: Production d'œuvres destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression et réalisées par l'exercice d'un métier relié à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toute autre matière.

Patrimoine culturel: Il est constitué de personnages, de lieux et d'événements historiques, de documents, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel.

Pratique culturelle: Activité à laquelle une personne s'adonne en amateur ou professionnellement dans le but d'apprendre à maîtriser une technique, d'explorer sa créativité. Dans ce contexte, la pratique culturelle peut être une activité de formation, de création ou de production se réalisant à divers niveaux, tels ceux liés à la sensibilisation et à l'initiation, au développement ou encore au perfectionnement.